

LA BLESSURE IDENTITAIRE DE L'ENFANT ADOPTE

La majorité des enfants adoptés sont des enfants "désirés". Cette affirmation semble plus aléatoire pour les enfants biologiques. Il n'y aurait cependant pas de corrélation significative entre l'adoption et le désir d'enfant, mais plutôt entre les troubles identitaires de l'enfant adopté et la question de l'abandon traumatique. Ainsi, les personnes adoptées semblent consulter plus souvent pour des problèmes d'ordre psychologique que d'autres personnes. Ajoutons que les parents adoptifs sont probablement plus sensibles aux problèmes psychologiques de leur enfant ou réagissent de manière plus précoce parce qu'ils sont parfois mieux conseillés. L'accent sur les problèmes d'identité ou de personnalité stigmatisent aussi les jeunes adoptés qui peuvent en ressentir plus de difficultés psychoaffectives que les autres enfants.

La plupart des spécialistes de l'adoption reconnaissent que les enfants adoptés souffrent de problèmes psychologiques spécifiques. Dans un premier temps, ils se sentent mieux dans une nouvelle famille aimante que dans une précédente famille (famille d'origine) ou institution (orphelinat) dans laquelle l'enfant était négligé ou subissait des violences. Dans un second temps, ils commencent par se poser des questions ou ressentent des émotions particulières en relation avec leur environnement. Ils essaient parfois d'occulter leur histoire passée d'abandon mais des souvenirs refoulés refont surface. Dans tous les cas, perdre ses parents biologiques, soit parce qu'ils sont morts, soit parce qu'ils étaient mauvais (abus, négligence), malades, ou pour des raisons économiques ou autres,... représente un vrai traumatisme pour tout enfant, et certainement d'autant plus qu'il a vécu pendant un temps avec sa mère biologique ou ses parents naturels.

Lorsque l'enfant adopté est issu d'un autre pays ou d'une culture différente, les informations sur ses origines ou sur ses parents biologiques sont parfois inaccessibles. En l'absence d'information, l'enfant peut fantasmer les pires choses en cas de problèmes psychologiques. Les conditions de la grossesse, le non désir d'enfant, le fait d'être rejeté pour diverses raisons, l'événement qui entoure sa naissance,... restent alors un mystère. L'éventualité de troubles mentaux héréditaires, d'un avortement « avorté », d'un incident à la naissance ou d'autres problèmes plus systémiques reste toujours possible et peut devenir une véritable obsession névrotique.

Malgré ces vicissitudes bien réelles, l'adoption n'est pas un traumatisme en soi. Indépendamment des risques de développer un trouble de l'identité, le fait d'avoir été adopté représente une nouvelle chance pour l'enfant. Le traumatisme psychique dépend plus des circonstances de l'abandon (parfois un mal nécessaire), que des conditions de l'adoption. Indicateur de risque et de vulnérabilité psychique, ce traumatisme primaire implique une certaine bienveillance dans la manière dont les cliniciens découvrent et soignent un éventuel trouble identitaire ou une personnalité « état limite » chez une personne adoptée.

L'adoption comme processus d'attachement et d'identification

La question d'identité est fondamentale à l'épanouissement d'un être. Cette question est probablement centrale chez les enfants adoptés qui peuvent se retrouver soit dans un processus d'acculturation, soit confrontés à un dédoublement culturel et identitaire renforcé. De manière générale, les parents adoptifs se préoccupent surtout de la santé physique et des

différences visibles chez leur enfant. Ils s'interrogent parfois sur une éventuelle maladie héréditaire. De manière légitime, ils se préoccupent ensuite de la différence psychologique, du regard des autres, de quelle manière leur enfant va s'attacher à eux et s'intégrer à son nouveau milieu. Indépendamment de leurs nombreux questionnements, les parents adoptifs doivent veiller à renforcer l'identité de l'enfant, son sentiment d'appartenance à sa famille, à son milieu social mais aussi à sa culture d'origine. Lorsque l'enfant est issu d'une autre culture et présente des dissemblances plus marquées, la différence s'affiche beaucoup plus mais les problèmes d'identité sont les mêmes.

L'adoption est une affaire de patience, de coïncidence, d'attachement, d'identification et d'affection. Après une période de démarches et d'incertitude, lorsqu'un projet d'adoption se concrétise, l'aventure peut commencer. Après une période d'attente parfois assez longue, l'enfant finit par arriver. Même si elles ont fait l'objet de certaines discussions, se posent alors différentes questions comme si l'adoption exigeait plus des parents adoptifs que des autres parents. Avec l'arrivée d'une nouvelle personne dans la famille, la faculté d'adaptation est primordiale, tant pour les parents que pour les enfants.

Certains évoquent la période de la post-adoption, comme un défi à relever. Il importe de démystifier certaines idées reçues à propos de l'adoption. L'attachement instantané représente une fausse croyance qui provient de l'époque où les parents adoptifs venaient choisir l'enfant dans les orphelinats. Ils étaient alors convaincus que le premier enfant qui leur tendait les bras était celui qu'ils devaient adopter. Or, le processus d'attachement ne s'installe pas en fonction des sentiments (positifs ou négatifs) ressentis lors de la première rencontre. Cette première impression peut être faussée par différents éléments qui ne peuvent garantir l'installation d'un processus d'attachement favorable. Analogie à une naissance, l'adoption comporte des moments d'incertitude et de balbutiement. Il s'agit surtout de la rencontre entre deux êtres différents, qui ont probablement besoin l'un de l'autre. Une aventure humaine où la relation reste à construire.

Certains parents adoptifs rapportent cependant qu'ils ont éprouvé plus de difficultés de créer des liens solides et stables avec leurs enfants adoptifs qu'avec leurs enfants naturels. Dans les situations où l'enfant adopté a déjà vécu dans une autre famille ou a évolué dans une institution, il a connu une autre réalité et doit s'adapter à de nouveaux repères parfois très différents. De manière radicale et sans aucune progression, tout ce qui concerne cette réalité originelle (les odeurs, les voix, les sons, l'ambiance, etc.) disparaît du jour au lendemain. Au début, il va essayer de retrouver instinctivement les traces de ce passé proche. Il va mobiliser son énergie psychique à survivre le mieux possible à cette rupture. Il ignore qu'il va vivre avec des nouvelles personnes qui vont devenir ses parents pour la vie. Ce stress émotionnel profond laissé par la trace de quelque chose qui s'évanouit progressivement dans les années du temps peut persister des années durant, voire même pendant la vie adulte. Conscients de ce trouble plus ou moins apparent, les parents adoptifs observent ces mécanismes psychologiques (souvent inconscients) et pensent à se mettre dans la peau de l'enfant adoptif pour l'aider à trouver son identité malgré certaines différences visibles ou invisibles.

L'origine ethnique de l'enfant adopté joue également un rôle significatif dans les processus d'attachement et d'identification. Aujourd'hui, l'adoption internationale est portée par les vagues de la mode et l'évolution des mentalités. Chaque année, des milliers de parents adoptent des enfants en provenance des cinq continents. Actuellement, ces jeunes enfants proviennent d'une vingtaine de pays (principalement la Chine, Haïti, la Russie, le Vietnam, la Thaïlande, le Brésil et la Colombie). De manière générale, les spécialistes de l'adoption

observent que les enfants issus de l'adoption internationale s'adaptent assez bien à leur nouveau milieu, surtout s'ils ont été adoptés très jeunes. La plupart de ces enfants venus d'ailleurs bénéficient des meilleurs soins et de bonnes conditions d'accueil. Lorsque l'enfant est d'une autre couleur de peau que celle de ses parents adoptifs, le regard des autres et les questions sont souvent dérangeantes. En filigrane des réflexions se révèlent diverses formes de racisme ou de xénophobie. Ces attitudes souvent insidieuses se manifestent différemment selon l'âge et l'origine ethnique de l'enfant. Les enfants qui apparaissent comme « adorables » lorsqu'ils sont petits, deviennent plus connotés en grandissant. Certains affirment que les enfants africains sont plus souvent victimes de racisme en grandissant, que les enfants asiatiques qui seraient mieux « appréciés ». Pour les Asiatiques, c'est le stéréotype de l'enfant parfait qui fait souvent la vie dure aux fillettes. Elles sont gentilles, dociles et elles devraient tout réussir. C'est souvent à l'adolescence que l'image stéréotypée de l'enfant « mignon » finit par s'estomper, laissant la place à d'autres ressentiments.

En grandissant, les enfants adoptés ethniquement différents souffrent des remarques des autres enfants ou subissent des pressions qui remettent en cause leur attachement à leur famille adoptive. Les différences culturelles sont pourtant de plus en plus manifestes dans les grandes cités occidentales. Mais la plupart des enfants adoptés issus de l'étranger sont sensibles aux remarques des autres. Il importe d'ailleurs qu'ils soient informés à propos de leur culture d'origine ou qu'ils apprennent leur langue originelle, afin notamment de retirer une certaine richesse de leur métissage culturel. En connaissant leurs racines, leur langue « maternelle », ces enfants prennent conscience que leur culture d'origine n'est pas un sujet tabou. Cette approche démystificatrice aide l'enfant à s'épanouir dans sa famille et son milieu. Les problèmes d'attachement sont aussi remis en question par cette dichotomie culturelle que l'enfant ressent parfois comme un dédoublement personnel. Il peut perdre confiance en lui ou rechercher d'autres figures d'attachement extérieurs à sa famille adoptive. Il peut aussi se poser des questions sur sa culture d'origine et la placer en compétition avec sa culture d'accueil, tout en déstabilisant son processus d'intégration.

L'enfant adopté se lance ainsi un véritable défi : trouver le juste milieu entre ses origines et sa destinée actuelle et consolider ses liens d'attachement avec ses parents adoptifs. Si la mission de tout parent est d'accompagner et de soutenir son enfant vers un épanouissement optimum, les parents adoptifs doivent relever un second défi : reconnaître leurs propres différences et accepter un certain décalage que tôt ou tard l'enfant qu'il ont adopté va installer.

Ayant dépassé une histoire singulière, les enfants adoptés se présentent parfois comme survivants d'un traumatisme précoce. Depuis leur naissance en passant par l'abandon, ils ont survécu physiquement et affectivement à diverses épreuves parfois innommables et surmonté des expériences plus ou moins douloureuses (guerre, famine, séparation, rupture de soin, décès des parents, viol, etc). D'un point de vue psychologique, il est tout aussi important de pouvoir diagnostiquer certains symptômes cliniques spécifiques du vécu des enfants adoptés. En reconnaissant ces signes, les parents peuvent soutenir l'estime de soi de leur enfant et l'aider à se construire. Au-delà de toute considération culturelle, le renforcement de sa construction personnelle est aussi la base de son identité.

En matière d'identité, l'enfant adopté a besoin d'être considéré en tant que personne à part entière et intégrée à une famille qui ne met pas de côté son histoire originelle. Il faut cependant éviter certains pièges qui pourraient renforcer des attitudes ou des prises de position extrêmes. Ainsi, certains parents font une fixation sur l'origine de leur enfant et se mettent à l'idéaliser. Tels parents sont si fiers de leur enfant d'origine indienne qu'ils transforment la décoration de la maison, changent totalement leurs habitudes alimentaires, apprennent le hindi en famille et racontent continuellement devant l'enfant leur merveilleuse expérience d'adoption. À l'opposé, certains cherchent à effacer toute trace du passé de l'enfant pour qu'il puisse repartir à zéro. A l'exemple de ces parents qui de bonne foi se débarrassent de tous les vêtements et objets que l'enfant portait sur lui le premier jour, afin qu'il oublie son passé pénible. Dans ces deux situations extrêmes, l'emprunte culturelle de l'enfant occupe paradoxalement tout l'espace de l'adoption. L'enfant doit apprendre à fonctionner avec ses deux identités. Lorsqu'il ressent le besoin d'appartenir à l'une ou l'autre référence culturelle ou familiale, l'enfant doit se sentir autorisé à opérer un libre choix. Qu'il soit d'ici ou d'ailleurs, il est à la fois l'enfant de ses parents adoptifs et l'enfant d'une autre origine. Suivant les vicissitudes de sa propre existence et certaines périodes plus ou moins difficiles de sa vie, il sera confronté à des personnes, à des événements, à des rencontres qui ouvriront son cœur et son esprit à l'intelligence du monde d'où il est issu et où il s'est attaché.

En quête de sens et conflit identitaire

Au Québec, seulement 2% des enfants adoptés entreprennent des recherches sur leurs parents d'origine. Ce chiffre n'est pas différent dans les autres pays occidentaux où l'adoption est réglementée par des procédures légales. Cette législation n'est pas toujours adaptée dès lors que l'enfant adopté désire connaître des informations ou entreprendre des recherches à propos de ses parents naturels.

Selon les cas de figure, cette entreprise correspond à un véritable parcours du combattant ou une simple formalité administrative. La recherche des origines des enfants adoptés et/ou abandonnés engendre chez eux diverses problématiques des plus complexes, aux plus inattendues en passant par les plus douloureuses. Cette problématique soulève bien des interrogations qui restent souvent sans réponses, notamment dans les situations où l'enfant a été abandonné sous l'appellation « sous X » ou de manière « sauvage » sans balises administrativo-juridiques. Parfois, ils naissent sans prénom, sans nom et se demandent comment ils s'appellent en vérité ou pour quelle raison ils sont nés de manière anonyme. L'enfant adopté n'a alors aucun recours ni autres possibilités pour retrouver la trace de ses origines.

Certains enfants, surtout au moment de l'adolescence ou à l'âge adulte, expriment le souhait de retrouver la trace de leurs origines et de leur histoire. Même si aucune étude n'existe, il semblerait qu'au moment de l'adolescence apparaissent plus de difficultés (fugues et tentatives de suicides) chez les enfants adoptés que chez les autres, surtout dans les situations d'adoption internationale. Ces enfants reprochent parfois à leurs parents adoptifs d'avoir modifié le cours de leur destin, sans qu'ils aient eu la possibilité de donner leur avis. Chaque cas est particulier et il importe de ne pas généraliser. Dans l'adoption, les réussites dépassent amplement les échecs. Les problèmes lorsqu'ils apparaissent, sont également liés à la même crise d'adolescence que d'autres jeunes traversent avec leurs parents. Malgré des situations relativement satisfaisantes, l'enfant adopté une fois adulte ou parent se révèle parfois plus

tard avec un mal-être profond qu'il ne s'explique pas toujours. A l'occasion, c'est un événement particulier qui déclenche un nouveau questionnement. En devenant parent à son tour, la personne adoptée se pose de nouvelles questions et entame des recherches.

Initiatique et relativement douloureuse, cette quête du sens confronte l'enfant adopté à l'énigme de son origine. La recherche qui n'aboutit pas ou qui laisse en suspens l'attente désespérée de celui qui recherche ressemble à s'y méprendre à une véritable épreuve et à une confrontation post-traumatique. L'espace-temps qui sépare l'enfant adopté et son parent naturel est souvent un immense fossé difficilement franchissable. Le stress émotionnel engendré par ce type de recherche est parfois si intense, que certaines personnes décompensent sur le plan psychique et développent des troubles de la personnalité plus ou moins importants. Etant donné la réalité de ces risques, il importe que la personne soit accompagnée dans cette quête à la fois existentielle et identitaire.

A travers cette recherche d'identité, l'enfant adopté tente de comprendre les motifs qui ont poussés sa mère à l'abandonner. Il désire se forger une opinion personnelle sur cette mère qui est parfois idéalisée et fantasmée de manière très différente de celle qui existe dans la réalité.

Selon les situations, les questions demeurent et l'écart se creuse entre l'attente de réponses et la remise en cause de ses propres origines. Certains enfants apprennent leur adoption par hasard ou tardivement, au détour d'une indiscretion ou d'une impression personnelle. Le bouleversement qui s'en suit est propice au déclenchement d'une crise identitaire profonde et d'une remise en question de sa propre histoire personnelle.

En guise d'enquête sur soi et ses origines, certaines personnes adoptées décident de faire une sorte de pèlerinage sur leur lieu de naissance ou dans leur pays d'origine. Ils prennent alors conscience d'une autre réalité qu'ils voulaient approcher. Ils veulent objectiver leurs propres ressentiments et surtout comprendre. Certains constatent sur leur lieu de naissance que leur mère est simplement repartie seule alors qu'elle était arrivée enceinte. La simplicité du geste d'abandon est parfois à mille lieues de ce qu'ils pouvaient imaginer. De manière paradoxale, la signification profonde de l'acte d'abandon correspond plus à un geste d'amour et de reconnaissance qu'à un passage à l'acte de rejet.

Recherche identitaire et enquête sur ses origines

Indépendamment de repères psychoaffectifs dont ils ont bénéficiés dans leur foyer adoptif, les personnes qui souhaitent connaître leurs origines sont en quête de sens. Cette quête de sens est diverse et varie d'une personne à l'autre. L'affection, elles l'ont reçue auprès de leur famille adoptive. Elles recherchent encore moins un héritage. Après un abandon, il est d'ailleurs juridiquement impossible de devenir l'héritier de ses parents biologiques. Le chercheur de sens ne veut pas mourir sans savoir d'où il vient, de quelles personnes il est issu biologiquement, ce qu'elles sont devenues et s'ils existent des ressemblances, etc.

Dans certains cas d'enfants adoptés, leur recherche signifie que les parents adoptifs auraient échoué dans leur rôle ou leurs prestations psychoaffectives. Mais de manière générale, la motivation des adoptés n'est jamais la revanche mais plutôt l'expression d'une volonté de savoir. Il est très probable que pour s'autoriser à chercher ses origines, il faut que l'adoption

ait été réussie et que les parents adoptifs marquent le coup à l'égard de cette nouvelle étape-épreuve existentielle dans le sens d'un soutien à leur enfant.

En parallèle, les parents adoptifs vivent parfois difficilement certaines questions de leur enfant adopté, notamment parce qu'ils n'ont pas beaucoup de réponses à lui offrir. Or, l'enfant adopté qui grandit se pose de plus en plus de questions et confronte ses parents adoptifs à son mal-être intérieur, susceptible de les culpabiliser et d'engendrer des conflits interpersonnels. Au moment de l'adolescence des tensions nouvelles surgissent et se combinent à la crise adolescente classique. Les parents adoptifs se demandent alors comment épauler leur enfant dans ses recherches. Ils ressentent des angoisses associées à des sentiments ambivalents et mélangés de jalousie, de concurrence, de dépossession ou de trahison. Malgré leurs craintes et leurs ressentiments, ils perçoivent aussi toute l'importance de cette quête pour leur enfant. Ce dernier est parfois animé par la crainte de faire de la peine à ses parents adoptifs et risque de réfréner son désir profond de chercher.

En France, la loi du 17 juillet 1978 (modifiée le 12 avril 2000), en donnant aux enfants adoptés ou abandonnés la possibilité d'accéder aux dossiers administratifs, a permis de lever une partie du secret concernant leur adoption. Cette loi du 17 juillet 1978 est un texte essentiel. Jusque-là, le secret était la règle et la communication l'exception. Avec cette loi, la règle devient la communication et le secret l'exception. Elle affirme que tout le monde a le droit de savoir ce que l'administration sait sur lui. Mais cette loi comporte des exceptions qui limitent les possibilités de communication. En particulier, tout ce qui pourrait porter atteinte à la vie privée n'est communicable qu'à l'intéressé. Cette restriction est ambiguë et ouverte à diverses interprétations. D'autant que la naissance concerne la vie privée, tant celle de la mère que de l'enfant. La loi Ségolène Royal du 22 janvier 2002, relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'État, a notamment créé un Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP). Le Centre national d'accès aux origines personnelles s'est institué comme une banque de données archivées à la disposition des personnes ou des associations qui recherchent certaines informations. La mère qui abandonne est autorisée à laisser des traces plus ou moins significatives dans un dossier qui reste à la disposition de l'enfant, lequel une fois adulte pourra exprimer le souhait de consulter ces données archivées pour en savoir plus. L'accouchement secret est maintenu, la mère laisse son identité si elle le veut bien, mais celle-ci ne sera communiquée qu'avec son accord, tout comme avant. En limitant ainsi le monopole du secret, cette loi témoigne d'un nouvel état d'esprit, tenant compte de la souffrance des personnes adoptées ou abandonnées.

La « Coordination des actions pour le droit à la connaissance des origines » (CADCO) s'est également instituée afin de prendre en considération les droits respectifs des abandonnés, des adoptés, des mères qui ont accouché « sous X », des adoptants, et des « spécialistes » (juristes, psychanalystes, travailleurs sociaux). Il ne faudrait cependant pas opposer les droits des uns aux droits des autres, notamment les droits de l'enfant à ceux de la mère. Parfois antagonistes, ces droits sont complémentaires et doivent s'articuler.

Administrative dans un premier temps, cette démarche de recherche nécessite un accompagnement ad hoc. La consultation de son dossier administratif par une personne adoptée ou abandonnée n'est jamais anodine. Dans certains cas, elle peut avoir un effet perturbateur. Un accompagnement bien fait peut s'avérer très utile. Bien souvent, ces

dossiers sont incomplets ou ne permettent pas de retrouver une trace significative. Cette procédure associée à une enquête administrative permet de lever le secret de manière progressive. L'anonymat des parties est cependant respecté tant qu'il n'y a pas accord sur le principe d'un premier contact (épistolaire, téléphonique et/ou autre). Un pacte a été scellé entre le parent qui abandonne et l'administration qui régit et archive ces dossiers délicats. L'acte d'abandon est souvent réalisé sous couvert de l'anonymat ou recouvre un secret indicible. Les parents qui abandonnent n'éprouvent pas toujours le désir de revoir et/ou retrouver l'enfant qu'ils ont abandonné. La mère qui abandonne n'est pas toujours prête à revoir son enfant naturel. D'autant si elle n'en a jamais parlé à personne et encore moins aux membres de son entourage familial actuel ou à ceux qui partagent sa nouvelle vie. Plus de 2/3 des femmes retrouvées refusent de revoir leur enfant. Parce qu'elles ont peur de subir un choc trop bouleversant, elles ne veulent pas prendre le risque de retrouvailles qui pourraient remettre en cause la décision d'abandon et/ou interférer avec leur nouvelle existence et celle de leurs proches

Entre identité réelle et filiation, un droit au savoir, une question de santé

En psychopathologie, nous observons que lorsqu'un enfant ignore l'identité de ses géniteurs et l'histoire de ses origines naturelles, il peut souffrir de troubles plus ou moins révélateurs. L'ignorance, les secrets et les non-dits cultivés par des parents adoptifs ne peuvent qu'engendrer des réactions néfastes et des troubles chez l'enfant adopté. En connaissance de cause, les parents qui tiennent cachés des éléments connus en fonction de leurs seuls besoins personnels mettent en péril leurs propres capacités à nouer des liens de filiation fiables et sincères. La connaissance de l'identité ou de la personne des parents naturels n'a pas pour vocation de réparer la blessure narcissique induite par le fait d'avoir été abandonné. Retrouver la source de ses origines et/ou être confronté à la réalité de ses géniteurs n'empêchent ni l'activation, ni le refoulement des traumatismes précoces issus du vécu d'abandon dans une institution, de l'anonymisation de l'identité, d'un parcours institutionnel instable, des séparations multiples et des nombreuses carences affectives accumulées.

« Ai-je le droit de savoir? » s'interroge l'enfant adopté. A ses origines floues et lointaines, résonne la question « Qui sont mes vrais parents? ». A propos de ses parents d'adoption, l'adopté se demande « Suis-je malgré tout leur véritable enfant? ». Avec des questions aussi fondamentales et sensibles, l'enfant doit parfois soulever des montagnes et lever des secrets à la limite malsains ou pathologiques qui le concernent en premier lieu. A travers ses recherches et réflexions, l'adopté peut se réconcilier avec son passé et consolider des liens authentiques avec ceux qui l'ont soutenu dans sa démarche. Les relations de filiation existent au-delà des liens de sang entre procréateurs et procréés. En traversant parfois les épreuves spécifiques du roman familial, et tout en intégrant le conflit œdipien, des sentiments forts de filiation et de parentalité naissent entre adoptants et adoptés. La revendication de connaître certains éléments de réponse concernant ses parents géniteurs participe aussi à la crise d'identité surtout opérante au moment de l'adolescence où se (re)jouent des conflits importants entre l'adolescent et ses parents adoptifs. Ces derniers devraient d'emblée en être avertis, dès lors qu'ils élaborent un projet d'adoption.

S'appuyant sur la Convention internationale des droits de l'enfant, certains militent activement pour une législation rendant impossible l'ignorance des enfants concernant leurs

géniteurs, allant jusqu'à interdire l'accouchement et l'abandon secret ou l'anonymat du don de gamètes. L'enfant adopté a donc le droit de savoir au moins pour tenter de comprendre et donner du sens à son existence.

Conclusion : l'adoption, une double identité

L'adoption n'est pas forcément une double fatalité. Tous les enfants adoptés ne présentent pas des troubles psychologiques significatifs d'une quête éperdue d'identité autour de la question des origines. Si certains entreprennent des recherches sur leurs origines, d'autres vivent de manière épanouie auprès de leurs parents de cœur. Ils savent quel sens donner à l'énigme de leur abandon, sans pour autant avoir renoncé à cette part d'eux-mêmes et à cette histoire qui les a lié à d'autres parents que ceux de leur naissance.

Le pourcentage d'enfants adoptés qui organisent des recherches sur leurs parents naturels semble peu important. Pour certains, la question des origines reste cependant existentielle et primordiale. Ils souffrent parfois jusqu'à l'épuisement psychique et l'expression de certains troubles plus ou moins psychopathologiques. Pour d'autres, cette recherche est vaine, voire inutile, et ils sont parvenus à construire autrement leur existence, avec de meilleures assises. Il est très probable que les processus d'identification et d'attachement renforcent chez la majorité des enfants adoptés leurs sentiments d'appartenance à leur famille adoptive, devenue avec le temps leur unique famille.

De l'enfance à l'adolescence, l'intérêt de l'enfant envers son adoption varie suivant ses phases de développement et de structuration psychique. D'une étape à l'autre, l'enfant acquiert de nouvelles capacités cognitives et structures psychosociales. Il perçoit l'adoption différemment. Selon l'âge et son degré de maturité, il exprime différentes préoccupations et de nouvelles questions. Ces questions peuvent s'atténuer jusqu'au passage à une nouvelle phase cognitive ou psychosociale. Les parents peuvent faciliter ce processus développemental en s'informant, en appuyant leur enfant et en lui répétant l'histoire de son adoption. Le deuil que vit leur enfant est réel et ne doit être ni nié, ni évité. Le soutien de certains intervenants spécialisés est précieux pour aider les parents adoptifs et leur enfant. Dès lors que l'enfant souffre de dépression ou présente des symptômes qui nuisent à son fonctionnement quotidien et à son épanouissement personnel, une consultation auprès d'un psychologue ou d'un pédopsychiatre s'impose. Les pédiatres et les autres professionnels de l'enfance devraient aussi proposer des conseils de prévention aux parents adoptifs sur les enjeux pertinents relatifs à la manière dont leur enfant comprend son adoption.

En termes d'évolution psychologique, d'identité, d'attachement et de filiation, l'enfant adopté ne diffère pas outre mesure des enfants issus de parents biologiques. Inscrit dans une autre généalogie et reconnu légalement, il connaît une histoire singulière articulée à une double référence parentale. La continuité entre ses origines naturelles et sa nouvelle filiation façonne des liens affectifs qui fondent ses identifications et sa personnalité. De la naissance à l'âge adulte, la personne adoptée continue à questionner l'histoire de son adoption, afin notamment de comprendre le sens profond de son existence et savoir transmettre à la génération suivante.